

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 20 octobre 2023

N° CP-2023-8-12-2

N° applicatif 7160

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Direction aménagement, contractualisation,
ingénierie

PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LES PROJETS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME ARRÊTÉS DES COMMUNES DE DACHSTEIN, DE GEUDERTHEIM ET D'ILLZACH

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adopter les projets d'avis favorables de la Collectivité européenne d'Alsace sur les projets de PLU arrêtés des communes de DACHSTEIN (avec une demande), de GEUDERTHEIM et d'ILLZACH (avec des observations).

Après analyse des projets de plan locaux d'urbanisme (PLU) arrêtés qui ont été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'émettre un avis favorable aux projets de PLU arrêtés des communes de DACHSTEIN, de GEUDERTHEIM et d'ILLZACH dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

Concernant DACHSTEIN, l'avis favorable est assorti de la demande d'instaurer au règlement pour les zones UXc et 1AUX un recul hors agglomération de 15 m par rapport à l'axe de la RD 93 pour toutes les constructions.

Concernant ILLZACH, l'avis favorable est assorti d'observations dont la liste figure en annexe.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la DGA Attractivité / Direction de l'Aménagement, Contractualisation et Ingénierie.

Les projets de PLU des communes de GEUDERTHEIM et de DACHSTEIN ont été présentés aux membres de la Commission territoriale Ouest Alsace Saverne Molsheim le 2 octobre 2023 et ont recueilli un avis favorable.

Le projet de PLU de la commune d'ILLZACH a été présenté aux membres de la Commission territoriale de l'Agglomération mulhousienne le 6 octobre 2023 et a recueilli un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.